



Parc  
naturel  
régional  
Médoc

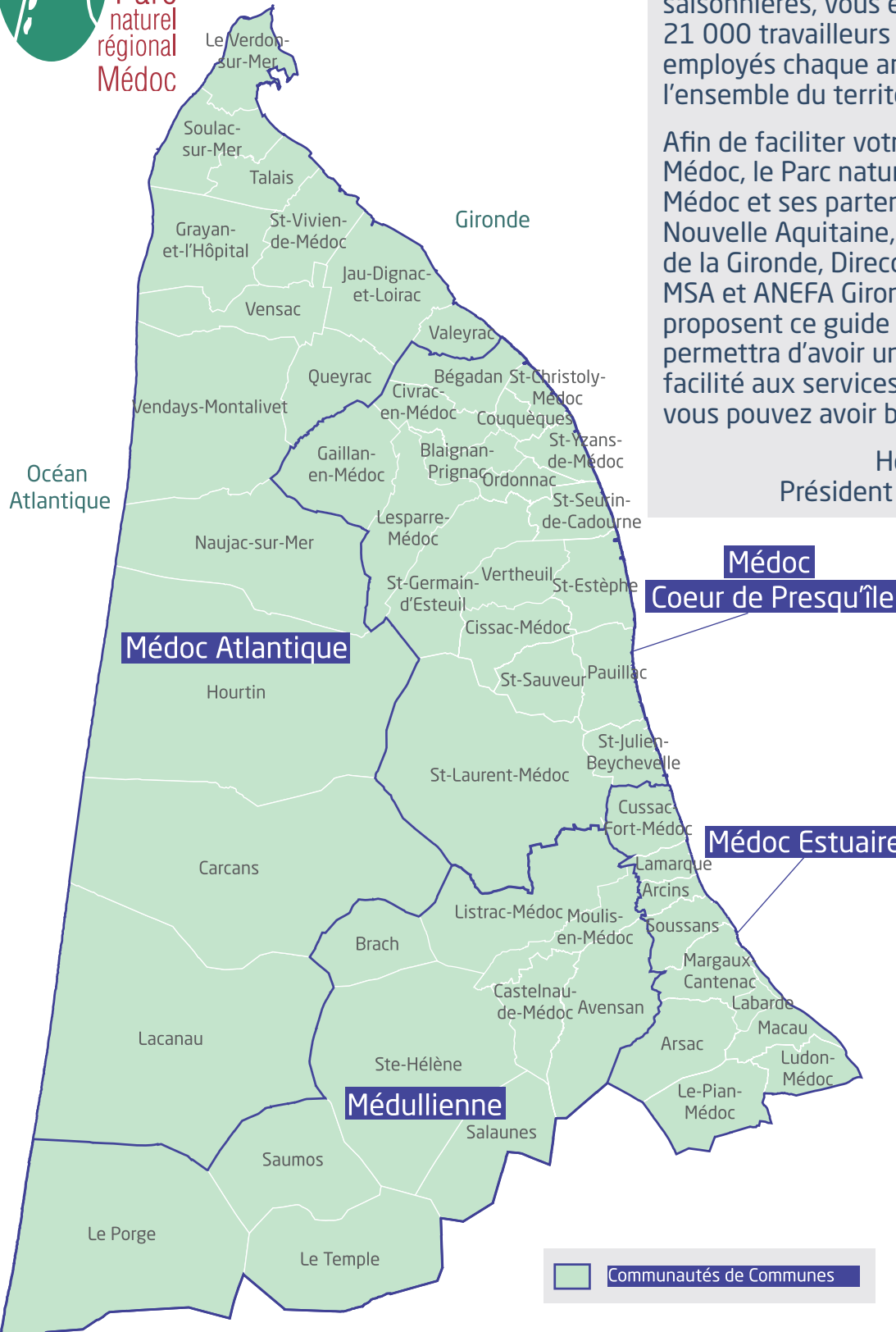
# GUIDE DES SAISONNIERS EN MÉDOC



# LE MÉDOC



Parc  
naturel  
régional  
Médoc



« La viticulture, l'agriculture, et le tourisme, secteurs économiques emblématiques du Médoc, étant des activités fortement saisonnières, vous êtes près de 21 000 travailleurs saisonniers employés chaque année sur l'ensemble du territoire.

Afin de faciliter votre passage en Médoc, le Parc naturel régional Médoc et ses partenaires Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Gironde, Direccte, CAF, MSA et ANEFA Gironde vous proposent ce guide qui vous permettra d'avoir un accès facilité aux services de base dont vous pouvez avoir besoin. »

Henri SABAROT  
Président du Pnr Médoc

# SOMMAIRE



## AVOIR UNE ADRESSE POUR OUVRIR DES DROITS page 5

Je n'ai pas d'adresse :

- comment ouvrir un compte en banque ?
- comment recevoir mon courrier ?
- quelle adresse mettre sur mon contrat de travail ?

## S'INFORMER SUR SES DROITS pages 6 à 7



Je suis **salarié(e) saisonnier agricole** et j'ai des droits MSA :

- comment rencontrer la MSA ?
- qui ?
- quand ?
- où ?



Je suis **salarié(e) saisonnier** (hors agriculture) et je cherche des informations sur mes allocations (ex : RSA, Prime d'activité, allocations familiales...), aides au logement

- qui ?
- quand ?
- comment ?
- où ?



## S'OCCUPER DE SA SANTÉ pages 8 à 10

- Je suis malade : qui contacter pour mes papiers ?
- Je suis en arrêt maladie : comment faire ?
- Je suis sans papier avec des problèmes de santé : vers qui me tourner ?
- J'ai besoin de soins en urgence mais je ne connais pas mes droits : qui aller voir ?
- Je n'ai pas d'assurance santé et j'ai besoin de soins : qui contacter ?
- J'ai besoin :
  - de rencontrer une sage-femme ou une puéricultrice : où les trouver ?
  - d'une consultation gynécologique : vers qui aller ?
  - de certains vaccins : qui peut les faire ?
  - de parler de ma santé : vers qui aller ?





## FAIRE GARDER MES ENFANTS

page 11

J'ai besoin de faire garder mes enfants, quelles sont les aides et démarches ?



## SE LOGER / STATIONNER

pages 12 à 15

J'ai un camping-car : où stationner légalement ?

J'ai une tente, un camion ou une caravane : où trouver les aires de stationnement et les campings ?



## SE DÉPLACER

pages 16 à 17

Quelles sont les lignes de bus qui existent ?

Où sont les aires de covoiturage ?

Où et quand prendre le bateau pour traverser l'estuaire ?

Où sont les gares ?



## CHERCHER UN EMPLOI SAISONNIER

page 18

Je cherche un emploi : où trouver les offres ?

J'ai besoin de conseils sur l'emploi : qui peut me renseigner ?



## CALENDRIER SAISONNIER

page 19



## INFORMATIONS UTILES

pages 20 à 21

Où sont les distributeurs pour retirer de l'argent ?

Où sont les bureaux de postes ?

Où sont les points d'accès internet sur le territoire ?

Où trouver des toilettes ?

Où sont les stations-services ?



## CONTACTER UNE MAIRIE

page 22



Cette image (code QR), que vous retrouverez parfois dans le guide, scannez-la avec votre téléphone pour accéder aux sites partenaires



# AVOIR UNE ADRESSE POUR OUVRIER DES DROITS

## La domiciliation

### Pour quoi faire ?

- Recevoir du courrier,
- Faire valoir certains droits et prestations comme par exemple l'ouverture d'un compte en banque,
- Obtenir une carte nationale d'identité,
- S'inscrire sur les listes électorales,
- Obtenir l'aide juridictionnelle.

### Où ?

Tous les renseignements se trouvent :

- en mairie et dans les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) (cf. p22)
- et auprès des associations agréées. Pour le Médoc :
  - ◇ l'ADAV 33 (Association Départementale les Amis des Voyageurs de la Gironde)  
📠 91 Rue de la République, 33400 Talence ☎ 05 56 04 13 75 - [g.audard@adav-33.fr](mailto:g.audard@adav-33.fr)
  - ◇ la Croix Rouge d'Hourtin

### Comment ?

Compléter le document Cerfa n° 15548\*02



Repartir avec un accusé de réception de cette demande (maximum : 2 mois de délai de réponse)

# S'INFORMER SUR SES DROITS Salariés agricoles

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

## Pour quoi faire ?

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) a pour mission de :

- gérer l'ensemble de la protection sociale de la profession agricole (exploitants, salariés, retraités, ainsi que leur famille).
- prévenir les risques professionnels et suivre l'état de santé des salariés et des exploitants agricoles avec la médecine du travail.
- garantir l'accès aux soins et la prise en charge des dépenses de santé.

## La MSA dans le Médoc

### Agence MSA

📄 5 rue de Grammont - Lesparre-Médoc  
(à proximité du cinéma, locaux communs avec la CPAM)



Munissez-vous  
de votre Carte  
Vitale

### Accueil uniquement sur rendez-vous

### Pour rencontrer la MSA :

- prendre rdv sur <https://gironde.msa.fr> dans «mon espace privé» puis rubrique «nous contacter»,
- ou appeler gratuitement le ☎ 05 56 01 83 83 (sauf 3ème jeudi du mois)

### Pour rentrer en contact avec le service social :

- accueil spécifique du lundi au vendredi de 9h à 12h au 05 56 01 83 30 (appel gratuit)
- message à [accueilsocial@msa33.msa.fr](mailto:accueilsocial@msa33.msa.fr)

**Si besoin, une assistance est disponible** lors du démarrage de votre espace internet privé ou dans son utilisation :

- au ☎ 05.56.01.98.80 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
- ou par mail 24h/24 : [assistance.internet@sud-ouest.msa.fr](mailto:assistance.internet@sud-ouest.msa.fr)

Privilégier les démarches par internet sur <https://gironde.msa.fr> y compris pour prendre un rendez-vous ou adresser des documents via «mon espace privé» rubrique «contacts et échanges». La MSA prendra plus rapidement en compte la demande.





# S'INFORMER SUR SES DROITS

## Salariés non agricoles

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### Pour quoi faire ?

La Caisse d'allocations familiales (Caf) a pour mission de :

- verser des prestations légales (aides logement [APL, ALS], Prime d'Activité, Allocations Familiales, Allocation Adulte Handicapé [AAH], Revenu de Solidarité Active [RSA]...)
- mettre en œuvre une action sociale pour les familles (aides au fonctionnement et à la création de crèches, de centre de loisirs, de centres sociaux, de projet d'accompagnement à la parentalité,... ainsi que l'accompagnement des familles par des travailleurs sociaux)

### La CAF dans le Médoc

**2 permanences d'accueil Caf** : des techniciens de la Caf traitent intégralement les dossiers des allocataires (sur rendez-vous exclusivement)



- A Lesparre-Médoc : les lundis et mercredis entre 9h-12h et 13h30-16h  
MDS Lesparre,  
☎ 21 rue du Palais de Justice (devant le cinéma)



- A Pauillac : le jeudi entre 9h-12h et 13h30-16h  
MDS Pauillac,  
☎ 5 place du Maréchal de Lattre de Tassigny (derrière la poste)



### Pour prendre un rendez-vous :

☎ 0 810 25 33 10

ou sur le site de la caf ☞ <https://bit.ly/2LFsvBu>

**16 Points Relais Caf** : des agents d'accueil partenaires offrent un premier niveau d'information sur la Caf aux usagers (et ne traitent pas les dossiers comme dans les permanences) dans les communes suivantes :

Blanquefort,	Hourtin,	Saint-Laurent-Médoc,
Cussac-Fort-Médoc,	Lacanau,	Saint-Vivien-de-Médoc,
Castelnau-de-Médoc,	Le Verdon-sur-Mer,	Soulac-sur-Mer.
Carcans,	Lesparre-Médoc,	
Eysines,	Pauillac,	

Pour plus de détails sur les lieux et horaires d'ouverture : <https://bit.ly/2L1wUye>



# S'OCCUPER DE SA SANTÉ



[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

L'assurance maladie également appelée CPAM concerne les salarié(e)s non-agricoles<sup>1</sup>.

## Pour quoi faire ?

L'assurance maladie (ou CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie), c'est :

- la prise en charge des dépenses de santé de ses assurés
- l'accompagnement pour l'accès aux soins
- la gestion des **risques professionnels auxquels sont confrontés les travailleurs** (accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles)

## Où ?

### Agence Lesparre-Médoc,

📍 5 rue de Grammont, dans les locaux de la MSA, à proximité du cinéma,  
ouverte du lundi au vendredi de 9h-12h et 13h30-16h30  
espace libre-service et **accueil sur rendez-vous**,  
(sauf le mardi uniquement sur rendez-vous).

☎ Au **3646** (prix d'un appel local depuis un poste fixe)



Munissez-vous de votre Carte Vitale que vous soyez à la CPAM ou à la MSA

1 Pour les salarié(e)s agricoles cf. page 6





# S'OCCUPER DE SA SANTÉ

## Où se soigner?

### Professionnels de santé (médecins, infirmiers,...)

Comment les trouver ?

- Se rapprocher des pharmacies, des mairies
- Consulter les pages jaunes
- Se connecter sur <http://annuaire.sante.ameli.fr/> ou passer par le site [ameli.fr](http://ameli.fr), espace assurés, annuaire santé

### Clinique et Maisons de santé



#### Clinique mutualiste de Lesparre-Médoc / service d'urgences :

☏ 64 rue Aristide Briand / ☎ 05 56 73 10 00

#### Centre de santé mutualiste de Lesparre-Médoc,

☏ 64 rue Aristide Briand

consultations sur prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 18h

☎ 05 56 73 22 47 (médical) et 05 56 73 22 48 (dentaire)

#### Maison de santé pluridisciplinaire d'Hourtin :

☏ 2 rue de la Gare / ☎ 05 56 73 73 10

#### Maison de santé pluriprofessionnelle d'Arsac :

☏ 5 place St Germain / ☎ 05 57 88 84 00

#### Urgences Sud Médoc à Margaux-Cantenac :

centre ouvert 7j/7 de 9h à minuit : ☏ 38 Cours Pey-Berland / ☎ 05 57 88 91 10

### Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé (PASS)

La PASS est un lieu destiné à accueillir, orienter et accompagner, toute personne en situation de précarité, **présentant un problème de santé et/ou de couverture sociale.**

Accueil social avec ou sans rendez-vous à la Clinique Mutualiste du Médoc  
(☎ 05 56 73 10 00 / 06 67 54 67 86) du lundi au vendredi de 9h à 17h

#### Soins PASS aux urgences 24h/24.

[pass@pavillon-mutualite.fr](mailto:pass@pavillon-mutualite.fr) / ☎ 06 67 55 66 62 (infirmière)

Permanences PASS (consultations sociales et infirmières) dans le Médoc :

- **Saint-Laurent-Médoc**, (mercredi 14h-16h30, semaine paire)
- **Saint-Vivien-de-Médoc, en mairie** (mercredi 9h30-12h, semaine impaire)
- **Pauillac, bâtiment les Tourelles 25 rue Edouard de Pontet** (mardi 14h-16h30, semaine impaire)



## Prévention, Santé adulte et PMI

### **Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)** **"La santé besoin d'en parler, y réfléchir"**

Consultation médicale et entretien avec une conseillère conjugale et familiale :  
contraception, contraception d'urgence, IVG, diagnostic de grossesse, entretien  
prénatal / IST (femme et homme).

Consultation sage-femme (visite à domicile possible)

Pour les adultes uniquement et sur rendez-vous :

Consultation médicale de prévention

Entretien avec un psychologue

Toutes ces consultations sont gratuites.

Contact : Services de santé



Maison Départementale des Solidarités



MDS Lesparre-Médoc,  
☰ 21 rue du Palais de Justice (devant le cinéma)

MDS Pauillac,  
☰ 5 place du Maréchal de Lattre de Tassigny (derrière la poste)

Pôle Territorial de Solidarité  
☰ 1b rue André Audubert (au château d'eau)  
33480 Castelnau-de-Médoc

☎ Numéro unique : 05 57 88 84 90

Centre de lutte anti-tuberculose  
Centre de vaccination (hors voyages)  
☰ Maison départementale de la santé  
2 rue du Moulin Rouge, Bordeaux  
☎ 05.57.22.46.60



# FAIRE GARDER MES ENFANTS

Il existe une diversité d'offres d'accueil des enfants selon leur âge et selon votre lieu de résidence.

- Relais d'assistantes maternelles : information pour les familles ayant des enfants de 3 mois à 3 ans
- Multi-accueil, crèche pour les 3 mois - 3 ans
- Accueil de loisirs pour les 3 ans à 14 ans pendant les vacances scolaires
- Accueil périscolaire pour les 3 ans - 14 ans hors vacances scolaires (pour les enfants scolarisés)

**Pour connaître l'offre la plus adaptée et savoir si vous pouvez en bénéficier, contactez :**

- **la Communauté de Communes de votre secteur :**



☰ Rue de l'Abbé Frémont, 33460 Arsac  
☎ 05 57 88 08 08



☰ 4 place Carnot - BP 65, 33480 Castelnau-de-Médoc  
☎ 05 56 58 65 20



☰ 10 Pl. du Maréchal Foch, 33340 Lesparre-Médoc  
☎ 05 56 41 66 60



☰ 9 rue du Maréchal d'Ornano, 33780 Soulac-sur-Mer  
☎ 05 56 73 29 26

- **ou la Maison Départementale des Solidarités (PMI enfance)**



☎ 05 57 88 84 90

- **ou la mairie de votre secteur (cf. p22)**